

BOBITAL

Bulletin municipal d'information n°15

JUIN 2021



SOMMAIRE

INFO MUNICIPALES - 3

Biodiversité
 Mot du Maire
 CR des Conseils Municipaux
 Urbanisme
 PLUiH
 Travaux
 Etat Civil / C.N.I.
 Bibliothèque
 Ecole
 ALSH

ASSO - 19

Advevan / Téléthon
 Bowidel
 Union bouliste/ Collectif Bobio
 Amitié Saint Briec Togo
 ASBB Football / Amicale laïque

AUTOUR DE BOBITAL - 24

Déchetteries : horaires
 Recensement militaire

INFO PRATIQUES - 25

Assistantes maternelles
 Lutte contre le frelon Asiatique
 Nos professionnels, artisans et commerçants
 Mémo



Une plateforme participative pour partager ses observations

Pour que chacun puisse contribuer à améliorer la connaissance des espèces présentes sur le territoire, une plateforme en ligne permet de transmettre ses observations.

Rendez-vous sur :

biodiversite.dinan-agglomeration.fr



La plateforme permet également de consulter les espèces partagées par les autres observateurs.

Les groupes d'espèces pouvant être saisis sont les suivants :



Bulletin municipal d'information N°15

Directeur de la publication : Jacky HEUZÉ, maire
Rédaction : Commission municipale
Création et impression : Impri'Media Bretagne
Crédits photos : Municipalité, Freepik
 ce bulletin a été imprimé en 550 ex.

MOT DU MAIRE

**Chères Bobitalaises,
Chers Bobitalais**



Triste anniversaire !

Il y a maintenant un peu plus d'1 an que nous vivons une crise sanitaire exceptionnelle.

Nous espérons pouvoir en sortir dans les semaines qui viennent. Il faut garder espoir et continuer à vivre malgré tout.

Il s'avère, dans ce contexte, que le quotidien devient parfois insupportable pour certains d'entre nous. Ceci entraîne de la frustration et peut rendre difficile notre rapport à l'autre.

C'est dans ces moments que la solidarité doit primer, que notre humanité doit guider nos pas.

Au mois de Mai 2020, la nouvelle équipe municipale était installée

Cela fait une année maintenant, et cette prise de mandat n'a pas été des plus aisées dans le contexte décrit ci-dessus.

Nous n'avons pas pu rencontrer nos administrés(es) comme nous l'aurions souhaité.

Dans l'immédiat, nous appliquons le programme prévu par l'équipe de vos élus.

Comme vous pouvez le constater d'importants travaux génèrent quelques soucis de circulation.

Les travaux en cours se passent Esplanade de la Mairie, la place va être réhabilitée dans son ensemble avec la plantation de nouveaux acacias.

La pose d'un compteur et d'une prise pour le Bobi Marché arrive à sa mise en service.

Les travaux du City Park, à côté de l'école ont débuté.

Quant à notre nouvelle classe, elle va être livrée semaine 32 et sera prête pour la rentrée scolaire 2021/2022.

La Municipalité soutient toutes les associations qui dans ces moments difficiles ont su faire preuve d'originalité pour la continuité de leurs projets, ainsi que nos artisans et commerçants malgré toutes les contraintes.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite un bel été à vous tous et à vos familles.

Le Maire, J. HEUZÉ

COMMUNICATION

Une nouvelle identité visuelle



Futur site internet

Nouveau logo

Modernisé par Xavier CLAVIER, de l'entreprise PANDAO, le nouveau logo de la commune garde l'esprit du carrier, dans des lignes épurées.



COMPTE RENDU DES CONSEILS

A partir de ce bulletin, le Comité de Rédaction ne fera mention que des points essentiels de chaque Conseil Municipal, le détail en restant, conformément à la Loi, consultable à la Mairie.

Séance du 26 novembre

Présents : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M. DEL MORAL Jean-Pierre, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} TOURTELIER Pauline, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés : M^{me} LEFEUVRE Morgane, pouvoir à M. COLOMBEL Jacky, M. COUSTE Maxime, pouvoir à M^{me} LEVAVASSEUR Séverine.

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2020 est accepté, à l'unanimité.

FINANCEMENT ACQUISITION D'UN BROYEUR, DE 2 ROBOTS ET D'UN ARROSEUR

M. le Maire rappelle qu'au budget primitif il avait été décidé d'équiper la collectivité d'un broyeur, de 2 robots et d'un arroseur pour le terrain de football.

Le coût de ce matériel chez MS EQUIPEMENT s'élève à 15 832€.

Une proposition de financement a été faite par JOHN DEERE FINANCIAL

- montant du crédit : 15 832€

- taux client : 0,540%

- nombre d'échéances : 20

- périodicité des échéances : trimestrielle

1^{ère} échéance trimestrielle de 788,62€,

18 échéances trimestrielles de 802,87€ et une échéance trimestrielle de 802,83€ soit un total de 16 043,11€. Frais de dossier 90€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, les collectivités peuvent prendre, avant le 30 novembre de chaque année, donc en 2020, pour une application au 1 janvier 2021, des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, ainsi que pour fixer les taux applicables ou décider d'exonérations facultatives. La taxe d'aménagement sert au financement des équipements publics (eau, électricité, assainissement, voirie...). M. le Maire précise qu'une délibération en date du 13 octobre 2015 avait été prise décidant de l'application d'un taux de 2%.

M. le Maire propose de reconduire l'application d'un taux de 2%.

Il propose de ne plus appliquer l'exonération citée au paragraphe 8° abris de jardin,

pigeonniers et colombers soumis à déclaration préalable.

Ont voté pour la prise de cette délibération : M. HEUZE, M^{me} PESTEL, M. COLOMBEL, M^{me} LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, M. DEL MORAL, M^{me} ROUXEL, M. ACCOH, M^{me} LE BAIL, M. MOREL, M^{me} LEFEUVRE, M. COUSTE.

Abstention : M^{me} TOURTELIER.

Contre : M^{me} LAVOUE.

du fait de la suppression de l'exonération paragraphe 8° abris de jardin, pigeonniers et colombers soumis à déclaration préalable.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA VALLEE DE LA RANCE-COTE D'EMERAUDE

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 333-3

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L. 5721-1 à L. 5721-9

Vu la délibération n°08-PNRR/1 du Conseil régional de Bretagne des 18, 19 et 20 décembre 2008 relative au lancement de la procédure de création du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude

Vu les avis du Conseil National de Protection de la Nature en date du 14 décembre 2009, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux en date du 27 janvier 2010 et du Préfet de Région en date du 5 mars 2010 sur l'avis d'opportunité de la création du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et en avoir valablement délibéré :

- approuve le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- décide d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- autorise le maire à signer les actes correspondants

- désigne un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- Titulaire : M^{me} LE BAIL Emeline
- Suppléant : M. COUSTE Maxime

SDE DEVIS DE REMISE EN PLACE FOYER FF147 LE PONT TERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public «remise en place du massif du foyer FF147 Le Pont Terrin» présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 023, 84 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **597,24€**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

PROGRAMMATION TRAVAUX 2021 EFFACEMENT RESEAUX BT/INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS ET AMENAGEMENT EP RUE DU COBAI

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue du Cobai » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de **75 000€ TTC**.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 25 000€.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public Rue du Cobai, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **34 560€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se

rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **20 160€**.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **18 300€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 29 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 18 300€.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

COPIEURS MAIRIE ET ÉCOLE

M. le Maire présente la proposition de C'PRO OUEST de DINAN portant sur la location de 2 copieurs

- CANON IRA DX C3720 (neuf) pour la mairie
- CANON IRA DX C3725 (neuf) pour l'école.

Le coût de la location pour les deux matériels s'élève à 123,67€ TTC/mois, sur une durée de 63 mois (21 loyers).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE ET ÉCOLE

Les 2 postes informatiques de la mairie et le poste de direction à l'école doivent être remplacés. 2 sociétés ont été contactées JVS MAIRISTEM et BUGGUP

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la société BUGGUP pour :

- l'acquisition des 2 postes de la mairie pour un montant de 2 183,90€ TTC
- l'acquisition du poste de la directrice à l'école, pour un montant de 976,75€ TTC
- l'application microsoft office 365 pour les 3 postes, pour un montant de 129,60€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société JVS pour l'équipement de la mairie en logiciels horizon cloud pour un montant de 4 293,84€ TTC.

Les propositions pour la maintenance sont validées respectivement pour la société BUGGUP et pour la société JVS MAIRISTEM. La société BUGGUP sera chargée de la maintenance des ordinateurs de l'école.

LOTISSEMENT PRIVE RUE DES PRIMEVERES, société DARHEL

M. le Maire fait savoir que dans le cadre du lotissement rue des Primevères réalisé par la société DARHEL, représentée par M. HELUARD, un acte d'échange entre la société et la commune doit être mis en place préalablement à la vente des lots.

- la commune abandonne la parcelle 1458 d'une surface de 224 m² (cette parcelle dépend du domaine privé communal et n'est affectée à aucun usage du public).

- la société DARHEL abandonne les parcelles 1449 (4 m²), 1450 (14 m²), 1451 (28 m²), 1452 (55 m²), 1453 (61 m²), 1454 (68 m²), 1455 (48 m²) et 1456 (54 m²) à savoir 332 m². Le notaire chargé de ce dossier est Maître CRESPEL Pierre-Marie, Notaire à DINAN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet échange qui se fera sans soulte et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

REFACTURATION A L'ASSOCIATION BOWIDEL SUITE AU FESTIVAL ARMOR A SONS 2019

Occupation salle polyvalente du 6/07/2019	200.00€
Location de 250 couverts pour 4 jours	150.00€
Frais internet salle polyvalente	720.00€
Remboursement des frais d'eau	739.15€
Remboursement des frais d'électricité	954.13€
Remise en état du stade après le festival 2018	2 124,00€

TOTAL GENERAL 4 887,28€

Ont validé ces montants : M. HEUZE, M^{me} PESTEL, M. COLOMBEL, M^{me} LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, M. DEL MORAL, M^{me} ROUXEL, M. ACCOH, M^{me} TOURTELIER, M^{me} LAVOUE, M. MOREL, M^{me} LEFEUVRE, M. COUSTE.

Abstention : M^{me} LE BAIL.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LE STATIONNEMENT DE GENS DU VOYAGE

Suite à l'occupation d'un terrain sur notre commune par les gens du voyage, du 30 juillet 2020 au 05 août 2020 par 6 familles, un protocole de mise à disposition a été mis en place et la redevance d'occupation avait été fixée à **76€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce versement et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour procéder à l'encaissement de ce montant.

CENTRE DES FINANCES - REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE

Suite à un remboursement concernant un trop versé en taxe foncière, le conseil municipal charge, à l'unanimité, M. le Maire de faire le nécessaire pour procéder à l'encaissement du montant de 51€.

Séance du 15 décembre

Présents : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} LA-

VOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés : M^{me} TOURTELIER Pauline, pouvoir à M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de sauvegarde, ECTI a proposé un regroupement de communes. BRUSVILY, LE HINGLE et BOBITAL ont décidé de s'associer.

Le plan communal de sauvegarde doit être un outil opérationnel, d'une utilisation pratique pour le Maire, qui doit prendre des initiatives et des décisions très rapidement face à une situation de crise ou d'urgence.

La mission d'ECTI s'inscrit dans une démarche d'assistances aux collectivités locales, à savoir l'établissement des fiches codifiées, la collecte de documents liés au PCS (plans, cartes, documents administratifs) restant de la responsabilité des communes.

Le devis s'élève à 4 500€ HT (5400€ TTC).

La répartition se fera au nombre d'habitants :

BOBITAL.....	1124
BRUSVILY.....	1209
LE HINGLE.....	923

TOTAL 3256 habitants

5400€ : 3256 = 1.658 €

Pour BOBITAL 1.658€ X 1124 = 1 863,59€ 1864€

Pour BRUSVILY 1.658€ X 1209 = 2 004,52€ 2005€

Pour LE HINGLE 1.658€ X 923 = 1 530,33€ 1531€

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble de ces dispositions.

FINANCEMENT DU TRACTEUR COMPACT 3049R + CHARGEUR 320R

M^{me} PESTEL rappelle la délibération prise le 26 novembre par le conseil municipal, portant sur le financement du nouveau tracteur.

MS EQUIPEMENT reprenant à la commune l'ancien tracteur pour un montant de 14 500€, il y a lieu d'apporter un rectificatif.

MS EQUIPEMENT versera 2 500€ à la commune MS EQUIPEMENT versera 12 000€ à John Deere Financial (à savoir la prise en charge du 1er loyer du par la commune).

Il restera 19 loyers trimestriels de 1 799,35€ TTC et 1 loyer de 450€ TTC, à régler par la commune à John Deere Financial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces dispositions.

PRISE DE COURANT FACE A LA MAIRIE (PLACE DES DEPORTES ET FUSILLES)

M. le Maire fait savoir que le coût estimé par le SDE s'élève à 6 480€ TTC.

La commune pourra récupérer le FCTVA et parallèlement le Syndicat procèdera au versement d'une subvention d'équipement de 20%.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux et donne pouvoir à M. le Maire concernant la signature des pièces se rapportant à

ce dossier (proposition financière, conventions de mandat etc...).

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût des travaux réalisés par ENEDIS, d'un montant de 1 302,48€ TTC. Ces dépenses seront inscrites en investissement.

AFFAIRES DIVERSES AMENAGEMENT DU PARKING AUX ABORDS DE L'ECOLE ET DE L'EGLISE

Deux bureaux d'études ont fait parvenir leur esquisse, elles sont présentées au conseil municipal par M. COLOMBEL. Les élus sont invités à y réfléchir.

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS (CENTRE DE LOISIRS)

M. le Maire fait savoir que les accueils de loisirs d' « A L'Abord'âges » prennent fin le 31 décembre 2020.

La question d'une ouverture d'Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs) sur notre commune, notamment le mercredi et durant les vacances scolaires est lancée.

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur ce dossier.

Séance du 09 février

Présents : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre. M^{me} TOURTELIER Pauline *arrivée à 19h, question 8.*

Excusés : M. DEL MORAL Jean-Pierre, pouvoir à M. COUTURIER Gérard.

DINAN AGGLOMERATION PACTE DE GOUVERNANCE

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées) et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan agglomération a pour ambition de faire émer-

ger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Il vous est proposé d'émettre un avis **favorable** au projet de pacte de gouvernance.

Ont émis un avis favorable : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2021 ECOLE DES ACACIAS

M. le Maire rappelle que par délibération prise le 23 janvier 2018 le conseil municipal avait décidé du retour à la semaine de 4 jours, une dérogation du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse avait été obtenue à compter de la rentrée 2018, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

Par courrier du 16 décembre 2020 la Direction des services départementaux de l'éducation nationale nous a fait savoir qu'il y a lieu de constituer un nouveau dossier.

ALSH PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET DES VACANCES

M. le Maire propose l'application des tarifs suivants Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires sont de 7h à 19h. (Pas d'accueil au mois d'août ni la 2^{ème} semaine des vacances de Noël).

TARIFS A.L.S.H.				
Catégorie	Quotient familial	Journée + repas	1/2 journée + repas	1/2 journée sans repas
A	De 0€ à 400€	7,00€	6,00€	3,50€
B	De 401 à 500€	8,50€	6,50€	4,00€
C	De 501€ à 650€	10,00€	7,00€	4,50€
D	De 651€ à 800€	11,50€	7,30€	4,80€
E	De 801€ à 1100€	12,50€	7,50€	5,00€
F	De 1101€ à 1300€	14,00€	8,00€	5,50€
G	De 1301€ à 1500€	15,50€	8,50€	6,00€
H	Plus de 1500€	17,00€	9,00€	6,50€

Tarifs hors commune :

Pour les familles qui ne sont pas domiciliées dans la commune, il est proposé d'appliquer :

- > Une majoration de 1,50€ /demi-journée
- > Une majoration de 3,00€ /journée

Ont voté pour l'application de ces tarifs, à compter du 6 janvier 2021 :

M. HEUZE Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M.

ACCOH Gaëtan, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

Abstentions : M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M. EGLIN Gérard.

Ont validé ce tableau des effectifs au 01 avril 2021 : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

REMISE EN ETAT DE LA FONTAINE PLACE DES GRANITIERS

2 devis sont présentés :

SAS LEROY pour la dépose et pose du couronnement du mur d'un montant de 6 300€ TTC.

AQUASSYS concernant le coffret pompe pour un montant de 3 734,66€ TTC.

La dépense sera inscrite en investissement au budget primitif.

ADMISSION EN NON VALEUR (cantine et garderie)

M. le Maire, à la demande des services de la Trésorerie de DINAN propose la mise en non valeur de 65,80€ au titre de l'année 2015 (le montant était préalablement de 296,99€ mais des paiements sont intervenus). Le mandat sera fait à hauteur de 296,99€, la différence sera créditée automatiquement.

276,36€ au titre des années 2018, 2019

Total : 342,16€.

Ont voté pour la mise en non valeur :

M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

PROJET INITIATIVES JEUNES

Le PIJ permet de soutenir, d'accompagner, d'encourager, de valoriser et de récompenser financièrement les projets des jeunes de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise en place du projet initiatives jeunes.

Le lancement se fera à la rentrée scolaire 2021-2022 (du fait de la conjoncture actuelle).

SITE INTERNET

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide la maquette

Valide l'arborescence

Valide la répartition de la rédaction des articles

Valide la proposition du logo sur la base du carrier

AFFAIRES DIVERSES

Postes informatiques

Pour information, M. le Maire fait savoir que l'équipement en postes informatiques (2 à la mairie et 1 à l'école), s'est fait en location et non en acquisition.

Rentrée scolaire 2021-2022

M. le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une 6ème classe à la rentrée scolaire.

Séance du 16 mars

Présents : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M^{me} LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M^{me} TOURTELIER Pauline, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés : M. ACCOH Gaëtan, pouvoir à M^{me} LE BAIL Emeline, M. DEL MORAL Jean-Pierre, pouvoir à M. COUTURIER Gérard.

COMPTE DE GESTION 2020

M^{me} PESTEL, adjointe aux finances, présente le compte de gestion de Madame le Receveur Percepteur. Ce compte fait apparaître :

- section investissement :

un résultat de clôture de -50 774,32€

- section fonctionnement :

un résultat de clôture de 124 692,19€

Résultat global de 73 917,87€.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion.

Le compte de gestion est adopté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M^{me} PESTEL, adjointe aux finances, présente le compte administratif. Ce compte fait apparaître :

- section investissement :

un résultat de clôture de -50 774,32€

- section de fonctionnement :

un résultat de clôture de 124 692,19€

Résultat global de 73 917,87€.

Le compte administratif est identique en tous points au compte de gestion.

Ont approuvé le compte administratif : M^{me} PESTEL, M. COLOMBEL, M^{me} LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, M^{me} ROUXEL, M^{me} TOURTELIER, M^{me} LAVOUE, M^{me} LEFEUVRE, M. COUSTE, M^{me} LE BAIL, M. MOREL, M. ACCOH, M. DEL MORAL.

Abstention : Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote.

CONVENTION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire donne lecture du projet de convention Plan Communal de Sauvegarde entre les communes de BOBITAL BRUSVILY LE HINGLE TREVIRON.

Les communes de BOBITAL BRUSVILY LE HINGLE

ET TREVRON ont décidé de se regrouper pour élaborer leurs Plans Communaux de Sauvegarde et ainsi mutualiser les coûts de la mission.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de cette mutualisation.

Article 1 : Objet de la mission :

L'association Entreprise Collectivités Territoriales Insertion, ECTI, a établi une proposition pour l'accompagnement à l'élaboration simultanée des Plans Communaux de Sauvegarde des 4 communes

Les communes de BOBITAL BRUSVILY LE HINGLE TREVRON ont retenu la proposition de l'association ECTI, pour un montant de 6 600€ TTC.

Article 2 : Modalités financières

La commune de LE HINGLE est désignée commune référente. Elle sera facturée du montant total de la mission à savoir 6 600€ TTC,

Elle répartira ensuite les coûts de la mission entre les communes participantes en fonction de la répartition définie : au prorata de la population :

COMMUNE	Population	Participation
BOBITAL	1124	1875.00€
BRUSVILY	1209	2017.00€
LE HINGLE	923	1539.00€
TREVRON	700	1169.00€

Les communes de BOBITAL BRUSVILY et TREVRON reverseront à la commune de LE HINGLE leur participation à réception du titre émis par la commune de LE HINGLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet de convention.

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES-COOPERATION INTERCOMMUNALE CONVENTION DE LUTTE COORDONNEE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une espèce exotique invasive (EEE) est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces autochtones avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière agricole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Chacune des communes du territoire ainsi que Dinan Agglomération sont légitimement appelées à y contribuer et agir via une mobilisation coordonnée au titre de leurs compétences et d'intérêts tant communaux qu'intercommunaux.

Afin de poursuivre cet objectif commun, Dinan Agglomération a, dès 2017, harmonisé sur tout son territoire, sa politique d'intervention et d'accompagnement pour la lutte contre le frelon asiatique en proposant un protocole cadrant les interventions de désinsectisation des nids de frelons asiatiques par des prestataires de services.

Par la suite, la coordination avec les communes désireuses de coopérer sur ce modèle ont régularisé des conventions afin d'y satisfaire, lesquelles sont expirées depuis le 1^{er} janvier 2021.

Considérant que ce partage des compétences emporte un partage des contributions financières ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou service relevant de ses attributions à la Communauté ;

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; voir aussi par analogie CE, 3 février 2012, Communauté d'agglomération d'Annecy et Commune de Veyrier du Lac, n° 353737) ;

Aussi, il est proposé de :

Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1^{er} avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ; Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;

Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;

Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.

A cet effet, signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer

du groupement ;

Autoriser M. le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.

2 référents sont désignés : M. Le Maire Jacky HEUZÉ et un adjoint technique
M^{me} Sabrina DE VECCHI.

COLLECTIF BOBIO-FACTURATION

M. le Maire rappelle que comme il n'y a pas eu de repas des aînés en 2020, des bons d'achat de 5€ ont été remis aux personnes de 60 ans et plus. Ces bons ont été utilisés chez les commerçants de BOBITAL et sur le marché local.

Le collectif BOBIO qui est organisateur du marché a réglé les commerçants et a déposé en mairie une facture de 1 195€ correspondant à 239 bons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le règlement de cette facture. La dépense sera réglée au 6232.

AMENAGEMENT DE LA PLACE HIPPOLYTE THOMAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le lancement de dossier et charge M. le Maire de lancer les études.

MULTISPORTS

5 entreprises ont fait parvenir un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise SPORT NATURE BEIGNON pour un montant de 28 512,57€ HT / 34 215,08€ TTC.

La dépense sera inscrite au budget primitif, en section d'investissement.

Terrassement

5 entreprises ont fait parvenir un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise EVEN pour un montant de 23 943,65€ HT / 28 732,38€ TTC.

La dépense sera inscrite au budget primitif, en section d'investissement.

AMENAGEMENT PARKING ESPLANADE DE LA MAIRIE (place des déportés et fusillés)

5 entreprises ont fait parvenir un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise EVEN pour un montant de 12 368,75€ HT / 14 842,50€ TTC.

La dépense sera inscrite au budget primitif, en section d'investissement.

MISE AUX NORMES ELECTRICITE A L'ATELIER COMMUNAL

2 entreprises ont fait parvenir un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis d'AVENIR ELEC 22 pour un montant de 2 669€ HT / 3 202,80€ TTC.

MISE AUX NORMES ELECTRICITE A L'EGLISE

2 entreprises ont fait parvenir un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis d'AVENIR ELEC 22 pour un montant de 4 478€ HT

/ 5 373,60€ TTC.

L'association Saint Samson participera pour un montant de 2 239€.

CITERNE EAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise LAMBALLE CULTIVERT pour un montant de 4 812€ TTC.

La dépense sera inscrite au budget primitif, en section investissement.

FREE MOBILE-ANTENNE AU LOUVRE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire présente la convention adressée par FREE MOBILE.

Objet : La collectivité met à disposition de l'occupant, avec l'accord exprès de l'exploitant, pour accueillir ses installations de communications électroniques, un emplacement situé sur un immeuble parcelles B 457 et B 480. La surface louée est de 64 m². La redevance annuelle est de 5000€.

La convention est pour une durée de 12 années.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Ont validé cette convention : M. HEUZE, M^{me} PESTEL, M. COLOMBEL, M^{me} LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, M^{me} ROUXEL, M^{me} TOURTELIER, M^{me} LAVOUE, M^{me} LEFEUVRE, M. COUSTE, M^{me} LE BAIL, M. MOREL, M. DEL MORAL.

Abstention : M. ACCOH.

AFFAIRES DIVERSES

CLASSE SUPPLEMENTAIRE A LA RENTREE

Une classe sera mise en place, une location de 10 mois est prévue.

Séance du 13 avril 2021

Présents : M. HEUZE Jacky, M^{me} PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M^{me} ROUXEL Carole, M^{me} TOURTELIER Pauline, M^{me} LAVOUE Gwenaëlle, M^{me} LEFEUVRE Morgane, M^{me} LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés et absents : M^{me} LEVAVASSEUR Séverine pouvoir à M^{me} TOURTELIER Pauline, M. DEL MORAL Jean-Pierre pouvoir à M. COUTURIER Gérard, M. COUSTE Maxime pouvoir à M^{me} PESTEL Delphine, M. ACCOH Gaëtan.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le résultat de clôture s'élève à 124 692,19€

M. le Maire propose de laisser la totalité de la somme en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VOTE DES TAUX 2021

M. le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2020 pour l'année 2021, soit

Taxe foncière (bâti).....21,59%

Taxe foncière (non bâti).....78,13%

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'ha-

bitation, la part départementale de foncier bâti de 19,53% s'ajoutera à celle du foncier communal.
Ont voté les taux proposés : M. HEUZE, M^{me} PESTEL, M. COLOMBEL, M. COUTURIER, M. EGLIN, M^{me} ROUXEL, M^{me} LAVOUE, M^{me} LEFEUVRE, M^{me} LE BAIL, M. MOREL, M^{me} LEVAVASSEUR, M. DEL MORAL, M. COUSTÉ.
Abstention : M^{me} TOURTELIER.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont détaillés en annexe du budget. Le montant est de 8 921,03€.

En dépense de fonctionnement au 6811-042 8 921,03€.

En recettes d'investissement 8 921,03€

2802-040	12€
28041512-040	1 902.15€
28041582-040	6 660.48€
28051-040	346.40€

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'inscription de ces amortissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de ces amortissements.

ENVELOPPE ET REPARTITION DES SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil municipal de fixer l'enveloppe des subventions à 6 600€

6574 subventions de fonctionnement aux associations : 6 600€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant. La répartition sera vue ultérieurement.

DECISION DE VOTE PAR CHAPITRE ET PAR OPERATION

M. le Maire propose de voter le budget par chapitre.

Le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif est présenté aux élus par M^{me} PESTEL Delphine, adjointe aux finances.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	889 670€	424 000€
Dépenses	889 670€	424 000€

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce budget. Le budget est voté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

AMENAGEMENT PLACE HIPPOLYTE THOMAS

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 16 mars 2021, à savoir le lancement du dossier, études....

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet PRIGENT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'honoraires. Le montant des honoraires s'élèvent à 24 780€ HT (29 736€ TTC). L'estimation des travaux est de 339 800€ HT (407 760€ TTC).

ACHAT D'UN TERRAIN A LA FAMILLE MANCHON

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'acquisition d'un terrain de 4000m² situé rue du Lavoisier, appartenant à la famille MANCHON au prix de 62 500€.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire effectuer le bornage par la société EGUIMOS et de contacter Maître MENARD JAMET qui sera chargé de l'acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'ADVEVAN, concernant la réalisation d'une structure pour personnes handicapées.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

66 Route des Granits	Extension Habitation
3 Impasse de la Roche	Clôture + Abri de jardin
6 Impasse du Grand Courtil	Modification SAS entrée + Changement menuiseries
1 Rue du Lavoisier	Changement fenêtres de toit
25 Rue des Primevères	Création et modifications ouvertures
33 Impasse Champs Jéhan	Piscine
13 Les Champs Jéhan	Création ouverture sur façade S -E Pose de Châssis de toit
6 Hameau Clos des Druides	Abri de jardin + Préau
6 Hameau des Venelles	Véranda
Le Louvre	Antenne relais Radio téléphonie
21 La Croix Jean Gicquel	Pergola
1 Impasse de la Roche	Carport
8 Impasse Notre Dame	Extension habitation + Clôture
26 Rue du Cobai	Changement des menuiseries + Portail

2 Impasse du Clos Capin	Pose d'un portail
1 Le Louvre	Construction de 4 habitations Légères de loisirs

PERMIS DE CONSTRUIRE

16 ^{Ter} et Bis Rue des Fougères	2 Maisons d'habitations
Rue des Primevères – lot 2	Maison individuelle
Rue des Fougères	Maison individuelle
7 Rue des Mollières	Extension habitation + Carport
Rue des Primevères – lot 1	Maison individuelle
Le Louvre	Maison individuelle
Rue des Primevères – lot 6	Maison individuelle
Rue des Primevères – lot 3	Maison individuelle
Rue des Primevères – lot 4	Maison individuelle
25 Rue du Cobai	Maison individuelle

DINAN
AGGLOMÉRATION

**PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Modification de droit commun n°1 du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant
Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre du projet de modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation préalable aura lieu pour une durée de 4 mois, du 5 mai 2021 au 31 août 2021 inclus.

La concertation a pour but de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet :

- De prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUiH
- De donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées et, le cas échéant, de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- **Par écrit**, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public du siège de Dinan Agglomération (8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)
- **Par voie électronique**, les observations pourront être envoyées à l'adresse : plui@dinan-agglomeration.fr
- **Par voie postale**, toute correspondance relative à la concertation préalable devra être adressée à M. le Président de Dinan Agglomération, (Dinan Agglomération : 8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)

Seules les observations relatives aux objets de modification présentés pourront être prises en considération.

Un dossier de concertation préalable sera consultable pendant toute la durée de la concertation :

- Sur le site internet de Dinan Agglomération à la rubrique « modification du PLUiH »
- Au Siège de Dinan Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera actualisé en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

A l'issue de la période de concertation préalable, un bilan sera effectué. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique. Le projet de modification fera l'objet d'une enquête publique d'un mois, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. Les modalités de cette enquête publique seront connues quinze jours avant le début de l'enquête.

TRAVAUX VOIRIE

- ▶ Travaux réalisés fin d'année 2020, début d'année 2021
- ▶ Busage chemin côté aire de repos sur 120 ml en 300 PVC. Refaire fossé.
- ▶ Zone artisanale à la Croix Jean Gicquel : Reprendre busage, fossé et remise en état de la voie.
- ▶ Busage fossé Route de la Roche.
- ▶ Impasse de la Bellangerie : Enrobé de la voie réalisé par Dinan Agglomération.
- ▶ Enduit gravillonné, reprise des nids de poules et faïençage de voirie Route des Granits, Route du Calvaire et Rue du Cobai.
- ▶ Réalisation d'une allée piétonne carrefour de La Corbinais VC1 et lotissement des Frêches.

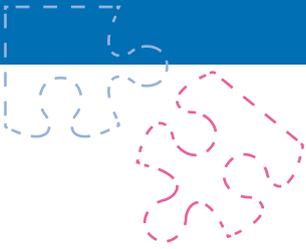


EN COURS

- ▶ Multisports, derrière l'école des acacias, sur l'ancien terrain de football.
- ▶ Parking en enrobé à refaire Place des déportés et fusillés, reprise des pavés et fosses pour replanter 4 Acacias.

Jacky COLOMBEL





ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 31 décembre 2020	Lénaik LEMOINE	27 Rue des Primevères
Le 12 février 2021	Enzo MÉNARD	13 Les Landes Frilouzes
Le 21 février 2021	Hector BOUHOURS	2 Impasse Chauchix vert
Le 1 ^{er} mai 2021	Liana DA SILVA	10 Les Landes Frilouzes

Mariages

Le 27 mars 2021	Catherine JUIGNÉ Jean-Yves GRISON	28 La Corbinais
le 5 juin 2021	Doriane THEBAULT Nicolas DEGRENNE	1 Lot. les Chênes

PACS

Le 03 mai 2021	Sylvie LEMOINE Eric RINGENBACH	5 Impasse des Châtaigniers
----------------	-----------------------------------	----------------------------

Décès

Le 05 janvier 2021	David PERROT	8 Impasse des Aubépines
Le 26 février 2021	Azéline PIRON (épouse COSSERON)	EHPAD Jardin Anglais
Le 25 mars 2021	Constant LEDRU	7 La Durantais
Le 10 avril 2021	Liliane BABOU	63 Route des Granits
le 15 juin 2021	Alexandre HAOUISEE	14 La Corbinais

Nouvelle Carte Nationale d'Identité



Cette nouvelle Carte Nationale d'Identité, au format proche d'une carte bancaire sera délivrée à toutes les demandes enregistrées dans le département des Côtes d'Armor à compter du **14 juin 2021**.

Pour toutes demandes de nouvelles CNI ou renouvellement, prendre rendez-vous dans une de ces Mairies :

DINAN, BROONS, PLANCOËT, PLOUBALAY

Renseignements à prendre auprès de la Mairie de BOBITAL.

INFOS MAIRIE

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Tous les garçons et filles doivent se faire recenser dès leur 16 ans et jusqu'à trois mois après, en se présentant à la Mairie de leur domicile avec leur livret de famille.

A l'issue du recensement, une attestation est délivrée puis, quelques mois plus tard, le Service National envoie une convocation pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

Le délai entre la date de recensement à la Mairie et la date de convocation à la JDC est d'environ 9 mois (selon l'âge du jeune au moment du recensement).

Pour tous renseignements complémentaires, connectez-vous à l'espace jeune sur Majdc.fr
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

RETRAITE

Flash retraite :

Un événement en ligne pour anticiper ses démarches retraite

> Du 3 au 12 mai et du 1er au 10 décembre 2021

La retraite se prépare tout au long de la vie professionnelle. Le site éphémère Flash retraite a pour objectif d'apporter des conseils sur la préparation de la retraite de base et complémentaire. C'est un événement entièrement en ligne destiné à s'informer, quel que soit son âge, sur ses droits, les démarches à suivre et découvrir à cet effet les outils et services gratuits proposés aux actifs.

Le site dédié propose notamment de faire le point sur sa situation personnelle. L'internaute peut ainsi estimer l'âge et le montant de sa future retraite, consulter son relevé de carrière tous régimes ou encore, obtenir la liste personnalisée de ses démarches.

7^e et 8^e éditions des Rendez-vous de la retraite : 80 000 entretiens retraite proposés

> Du 28 juin au 3 juillet et du 15 au 20 novembre 2021

Plébiscités par les actifs chaque année, les Rendez-vous de la retraite offrent l'opportunité de faire le point sur sa situation personnelle avec un conseiller retraite, par téléphone ou dans l'un des 230 points d'accueil. Cette année, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco élèvent à 40.000 le nombre d'entretiens proposés conjointement sur une semaine pour chaque édition, soit un tiers de plus qu'en octobre dernier. L'événement s'adresse aux actifs, qu'ils soient proches ou non de la retraite. Des informations en ligne compléteront l'événement pour les informer sur leurs droits et les familiariser avec les services d'aide aux démarches. Inscription un mois avant sur www.rdv-retraite.fr

BIBLIOTHÈQUE

Un espace à vivre

Elle contient plus de 1600 ouvrages (romans, documentaires, bd, livres pour enfants).

300 ouvrages de la Bibliothèque des Côtes d'Armor sont renouvelés deux à trois fois par an, et 100 nouveautés viennent enrichir la bibliothèque chaque année : nouveautés choisies dans les best-sellers, les coups de cœur des libraires, ou les demandes des usagers de la bibliothèque.



L'accès à la bibliothèque et le prêt de livres sont gratuits.

Fermeture durant les petites vacances scolaires, et de la mi-juillet à la mi-août.

Appel à bénévoles!

Afin d'élargir les jours d'ouverture, et proposer un accueil durant les petites vacances scolaires ainsi qu'un soir en semaine, nous recherchons des bénévoles.

Vous aimez le contact, accueillir ?

Vous aimez les livres (tout univers de lecture) ?

Venez rencontrer l'équipe de bénévoles pour en discuter ! (aux horaires d'ouverture de la bibliothèque)

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi de 14h à 16h - Samedi de 10h à 12h

Les éco-conseillers de l'océan

Cette année, nous sommes « éco-conseillers de l'océan », comme 9 autres établissements en Bretagne: il y a 4 écoles, 3 collèges et 3 lycées. Il y a aussi 3 étudiants et des scientifiques d'Océanopolis. Nous travaillons avec Océanopolis pour protéger l'océan, la nature et la terre. La dernière conférence sera le 8 juin, en présence du ministre de l'Education Nationale M. Blanquer. Nous lui présenterons nos idées, en visioconférence.

Océanopolis, c'est quoi ? Un Centre National de culture scientifique dédié à l'océan depuis 1990. Océanopolis raconte l'histoire naturelle de l'océan et accomplit une mission de médiation scientifique avec pédagogie et créativité. Océanopolis est un grand aquarium qui recueille les animaux malades pour les soigner puis les relâcher pour une vie paisible.

Nous avons contacté M^{me} Anne-Cécile Verger qui elle-même est venue dans notre classe pour nous expliquer son travail au service environnement de la communauté de commune de Dinan. Elle monte des projets avec les agriculteurs des bassins versants, elle nous a parlé des périmètres de protection de captage, de l'épandage, de l'histoire du Guinefort, de la qualité de l'eau, de l'importance du bocage (c'est l'ensemble des haies). Les haies sont un refuge de biodiversité, elle nous a dit qu'aujourd'hui il est interdit d'arracher des haies. Elle nous a parlé des cours d'eau, des zones humides, de la fertilisation et du problème des algues vertes. Elle nous a conseillé de contacter l'association « Coeur Emeraude ».

Le lien entre l'agriculture et l'océan :

Pour protéger l'océan il faut d'abord protéger la qualité de l'eau de nos rivières. Comment protéger l'eau de nos rivières? Il faut commencer par protéger nos terres, pourquoi? Les engrais, les produits chimiques (désherbants, pesticides) mis dans les champs et jardins, coulent dans les rivières et finissent par arriver dans l'océan et nuisent à la faune et la flore.

Les algues vertes ne représentent aucun danger pour la santé lorsqu'elles sont en mer ou déposées depuis peu, en faible épaisseur, sur la plage. En revanche, en cas d'accumulation importante, leur décomposition au soleil produit des gaz dangereux pour l'homme comme pour l'animal.

Une cause première de l'accumulation des algues vertes est l'importance des apports en nitrates par les fleuves et rivières, ainsi que par les eaux de ruissellement parfois chargées en nitrates. Ces nitrates proviennent principalement de l'agriculture (élevage industriel & engrais).

Les haies sont très utiles pour la nature : elles ab-

sorbent les produits chimiques avant qu'ils arrivent dans les rivières. Les haies sont aussi un refuge de biodiversité. Elles retiennent la terre et protègent les champs de l'érosion. Les haies apportent de l'ombre aux troupeaux. Les haies doivent être plantées en hiver.

Le plastique dans l'océan :

Le problème du plastique est immense, heureusement il y a Océanopolis. On ne pourra jamais ramasser tous les déchets qu'il y a dans les océans ! Alors il faut stopper la fabrication du plastique.

Le plastique peut être classé selon sa taille : macroplastiques supérieurs à 2,5cm ; mesoplastiques : compris entre 5 mm et 2,5 cm ; microplastiques inférieurs à 5 mm, ce sont les plus dangereux.

Le plastique est mangé par des centaines d'animaux marins dont la moitié en meurt.

Un petit phoque a été retrouvé affaibli par Océanopolis : on a retrouvé du plastique dans son ventre. Il a été soigné, puis relâché dans l'océan.

Les webinaires

La mairie a financé un nouvel ordinateur, qui nous a permis des visioconférences intéressantes. Nous avons participé à plusieurs webinaires, avec des spécialistes :

1) Nous avons écouté Alain Henaff maître de conférence au laboratoire Littoral environnement, télédétection, géométrique (LETG), sur comment protéger le littoral.

2) Nous avons écouté Laëtitia Miquelon (chargée de mission du programme Fish and collect-IFREMER) et Morgan Deroine (ingénieure de recherche, institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA), sur Comment réduire l'impact pollution plastique dans le secteur de la pêche.

3) Odeline Billant – nous a expliqué comment créer un texte de loi pour mieux protéger l'environnement.

4) Jean-Michel Joncourt - nous a expliqué comment communiquer de manière percutante.

5) Nous avons aussi participé à une e-classe avec Océanopolis : on a sauvé un phoque qui avait avalé du plastique.

Quelques idées des éco-conseillers de l'océan :

- Mettre des poubelles à mégots sur les plages et dans les lycées.

- Donner les kits de fournitures scolaires sans plastique.

- Sensibiliser les gens aux problèmes environnementaux : pose de macarons «la mer commence ici».

- Planter des haies.

- Rédaction d'une charte de bonnes pratiques pour les établissements scolaires et les collectivités (municipalités, mairies).

- Ramasser les déchets autour des écoles.

- Construire des jardins bio autour des écoles, et encourager les cantines à cuisiner des produits bio.

- Demander plus d'éducation au développement durable (EDD) dédié à la protection de l'océan, dans les programmes scolaires.

La cantine de Bobital :

Maud Aliane c'est la cantinière et aussi la chef. Elle préfère éviter le gaspillage. Elle favorise les circuits plus courts proches de Dinan ou en Bretagne. Elle met chaque jour des produits bio, entre 20 et 50% pour un plateau repas. Nous recyclons nos déchets et les mettons au compost de l'école.

Voici l'équipe de la cantine : au service il y a Agnès Bujeaud, Valérine Lemoine, Aude Bompais et Jacqueline Simon et dans la cuisine il y a Agnès Bujeaud, pour aider Maud.

Les programmes scolaires :

Nous avons été choisis pour inventer les programmes de l'éducation au développement durable (EDD). Nous souhaitons plus d'heures dédiées à l'océan parce que nous avons vu que les programmes parlent peu de l'océan.

Nous avons été désignés pour porter nos idées jusqu'au Ministère de l'Éducation Nationale par le biais d'Océanopolis.

Le 25 mai, nous avons rencontré Thibaud GUINOT qui travaille au service d'assainissement de Dinan agglomération. Les gens jettent leurs déchets près des avaloirs d'eaux pluviales qui atterrissent dans la nature. Exemples de déchets : mouchoirs, mégots, des chewing gums, masques, des sacs plastique...

C'est pourquoi à Bobital il y aura bientôt des macarons «la mer commence ici». Les eaux usées (les égouts) vont à la station d'épuration et ressortent propres pour aller dans la Rance alors que l'eau pluviale va dans la nature.

Les écogestes (conseils de Thibaud Guinot) servent à préserver l'eau et la nature. Il faut limiter sa consommation d'eau, réduire sa consommation d'électricité, si possible cultiver un jardin bio et ne pas utiliser d'engrais chimiques. Et aussi réduire sa consommation de gasoil si possible.

Pour réduire sa consommation d'eau, on peut se laver les dents avec un verre d'eau à côté, au lieu de laisser couler l'eau ; mettre un économiseur d'eau aux robinets ; prendre une douche au lieu d'un bain.

La mer commence à Bobital :

On va poser des macarons «la mer commence ici» (financés par la mairie) près des avaloirs d'eau pluviale, avec Charlotte Geslain de l'association Coeur Emeraude. Ce projet aura lieu en fin d'année scolaire. Le but est de sensibiliser les gens qui se promènent dans la rue, de les inciter à garder leur déchets (mégots, plastiques, masques ...) car le réseau d'eau pluviale ne rejoint pas la station d'épuration mais rejoint la nature. L'hiver prochain on plantera des haies dans un champ.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école des acacias.



Impossible d'accéder à l'école ce vendredi 28 mai :

Rues barrées, Gendarmes, camions de Pompiers. Une fuite de gaz était signalée entre l'église et l'école. Elèves et maîtresses ont pris la clé des champs sur le terrain du Louvre pour une journée de classe mémorable : jeux dans la nature, pique-nique, sport et dessin du paysage avec le bourg en arrière-plan.

- La classe de CP-CE1 bénéficie d'un projet sur l'eau avec une animatrice de la Maison de la Rance financé par le bassin versant Rance aval Falun Guinefort :



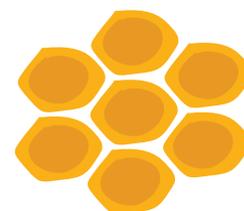
il s'agit de deux demi-journées en classe et une journée de sortie au ruisseau et à l'étang du Val (ob-

servation des plantes et animaux du bord de l'eau, pêche à l'épuisette, observation des petites bêtes aquatiques et remise à l'eau).

Avant d'aller observer le ruisseau et l'étang de la commune, ainsi que les petites bêtes qui y vivent, les élèves de la classe de CP-CE1 ont réalisé une maquette de la rivière, de la source à la mer, avec l'aide d'une animatrice de la Maison de la Rance.



Beehome



"L'école des acacias a reçu une beehome. C'est une maison à abeilles qui leur a été offerte par la société Beehome grâce à un financement participatif. Elle contient des abeilles maçonnes qui ne piquent pas. Elle a été installée dans le jardin de l'école par les employés communaux. Les élèves de la classe de moyenne et grande sections ont planté de nombreuses fleurs dans les carrés potagers pour nourrir les abeilles. Cette maison à abeilles s'ajoute au composteur déjà présent et au récupérateur d'eau installé récemment."

ALSH

Ouverture pour les mercredis et les vacances scolaires de Bobital

Depuis le mercredi 6 janvier 2021, la commune de Bobital a mis en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) pour les familles. L'A.L.S.H est une structure qui répond à des besoins importants pour les parents : Besoins de garde, d'éducation, d'apprentissage, de loisirs collectifs dans un cadre sécurisant pour les enfants.

L'équipe se compose d'une directrice Nathalie, une adjointe Aude et de trois animatrices Valérine, Sandrine et Laurence. Sandrine et Laurence en renfort pendant les périodes de vacances. L'équipe doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière, qui peut exprimer ses envies et ses choix et les partager avec les autres. L'enfant doit être au centre des préoccupations de l'équipe d'encadrement. Elle doit l'aider à se construire et l'amener à devenir acteur de ses moments de loisirs.

56 enfants ont fréquenté la structure depuis l'ouverture soit 37 familles concernées.
23 maternels (3-5 ans) et 33 élémentaires (6-11 ans).

L'A.L.S.H a proposé des thématiques choisies par les enfants tels que :

Les pirates
Les aventuriers
Vive le printemps

Et pour cet été la thématique sera « A la mer » : des activités manuelles, du bricolage, des grands jeux collectifs, des sorties dans la commune avec pique-nique seront mis en place. Le planning d'activités est affiché dans l'A.L.S.H.

L'A.L.S.H sera ouvert les mercredis et les périodes de vacances scolaires de 7h à 19h, sauf le mois d'août et la deuxième semaine des vacances « de fin d'année ».

Les parents ont la possibilité d'inscrire le(s) enfant(s) au mois, au trimestre et à l'année pour les mercredis et à la semaine pour les vacances, auprès de l'équipe d'animation ou par téléphone du lundi au vendredi de 16h30 à 19h au 02 96 88 07 56.



ADVEVAN

L'association ADVEVAN vous donne rendez-vous le 6 et 7 novembre prochain sur le site du Louvre de Bobital pour un week-end sportif et solidaire .

Le samedi sera consacré à 2 courses "Trail" de 7 et 14 km entièrement revisités, ainsi qu'une marche populaire.

Comme lors de la dernière édition, le 7 km sera festif, puisque des groupes de musique seront positionnés sur le parcours.

La journée se terminera par des petits concerts en collaboration avec **BOWIDEL**.

La grande nouveauté cette année :
La mise en place d'un "**Vétathlon**".
Cette épreuve fera partie du "Challenge Sport 2000",
unique et atypique sur la région de Dinan.

L'association ADVEVAN vous permettra de donner du sens à vos kilomètres parcourus. Nous vous attendons nombreux et nous vous remercions de votre engagement, de votre soutien.

Votre présence est indispensable pour valoriser les belles actions de l'association, bientôt visibles sur notre nouveau site/blog.

Alors grâce à vous, encore MERCI.

Venez prendre du plaisir en défilant la nature une dernière fois avant l'hiver sur un parcours exceptionnel.

Jérémy Desbois et Thomas Bouillet, sont les référents du Vétathlon, mais aussi un nouveau comité de pilotage pour assurer le bon déroulement du Trail

LE PRESIDENT



TÉLÉTHON

À l'origine du renouveau du TELETHON Chantal GESRET et Michel LE GALL ont décidé de voguer vers d'autres horizons dans le cadre de leur retraite...

Leur souhait serait que cet événement perdure à l'avenir sur notre commune. Certains du soutien des nombreux bénévoles qui les entouraient durant trois éditions... ils restent convaincus de l'intérêt de maintenir cette manifestation.

C'est pourquoi une réunion a lieu avant leur départ définitif pour organiser l'édition 2021

Le jeudi 22 septembre à 20h

Salle du Louvre

Contact : 06 86 58 15 32



BOWIDEL FESTIVAL L'ARMOR À SONS 2021



2021 une nouvelle année

En décembre 2020, nous vous avons fait part de notre volonté après une année sans festival de continuer à exister en 2021 en revenant à ce qui fait l'ADN de notre association : cultiver le collectif et la transversalité avec ceux qui font vivre l'association.

Une décision difficile à prendre

Toute notre équipe s'est activée pour se donner les moyens de remplir nos objectifs et proposer une édition 2021 mettant en avant le savoir faire de notre association et cela en accord avec les annonces du gouvernement. Elle s'est laissée le temps de la réflexion, a sollicité les différents acteurs pour connaître leurs avis et a pris sa décision en avril dernier. Cette décision, vous l'avez comprise, était celle de la prudence pour mieux se projeter désormais vers l'avenir et vous donner rendez-vous, les 1^{er}, 2 et 3 Juillet 2022, pour la 12^{ème} édition avec 3 jours de festivité.

Les remboursements de billetterie

La phase de remboursement de billetterie est ouverte depuis le 3 mai jusqu'au 2 juillet 2021. Le report de validité pour 2022 n'est pas proposé. Concernant les modalités de remboursement, notamment pour les billets achetés dans nos points de ventes locaux (Bar L'Estaminet – Bobital / Boulangerie à La Fontaine – Bobital / Magasin V&B – Dinan Léhon / Bar Le Century – Dinan), un formulaire est à compléter, disponible sur notre site internet : www.bobital-festival.fr, avant la restitution des billets originaux lors d'une de nos permanences à la Maison du Louvre, chaque mercredi et vendredi de juin de 14h30 à 18h30 ou sur rendez-vous en nous écrivant à l'adresse billetterie@bobital-festival.fr.

Soutenir le festival

Durant votre démarche de remboursement vous aurez la possibilité de choisir de faire don d'une partie ou de la totalité du montant de votre billet afin de soutenir l'association Bowidel, organisatrice du festival. Le don doit faire l'objet d'une démarche volontaire matérialisée. L'absence de demande de remboursement ne pourra pas être considérée comme un don.

De nouveaux rendez-vous

Notre équipe a souhaité rester mobilisée et travaille pour vous proposer d'autres événements qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année 2021. En effet, nous avons fait le choix d'organiser chaque mois un rendez-vous différent, mélange de valeurs qui nous correspondent telles que la sensibilisation à l'environnement, le vivre-ensemble, la mise en avant du territoire, ... et bien entendu la musique. Le programme des évènements

sera à retrouver sur nos réseaux sociaux et sites internet.

À vos agendas :

24 Juin : 4^{ème} édition du Bobimôme (distanciel), *Théâtre des Jacobins, Dinan*

3 & 4 Juillet : Après-midi au Bo'village (Gratuit), 14H-21H, *Salle des fêtes, Bobital*

4 Juillet : En vedette (sur réservation), ciné drive-in, 21H, *Le Louvre, Bobital*

27 Août : Bob'Chef, Concours de cuisine sur le *Bob'Marché, Bobital*

17 & 18 Septembre : Art N'Vip fest, *Maison des Associations, Bobital*

24 & 25 Septembre : Micro festival, *Maison des Associations, Bobital* (jauge limitée à 1000 personnes)

En savoir plus

Rendez-vous sur nos sites internet et nos réseaux sociaux pour en savoir plus sur l'association, ses projets, ses valeurs et événements à venir :

www.bobital-festival.fr

Facebook : [@festivalbobitalarmorasons](https://www.facebook.com/festivalbobitalarmorasons)

Insta : [@bobitalfestival](https://www.instagram.com/bobitalfestival)

www.asso-bowidel.fr

Facebook : [@associationbowidel](https://www.facebook.com/associationbowidel)

Insta : [@assobowidel](https://www.instagram.com/assobowidel)



UNION BOULISTE

Bobital - Le Hinglé

Vu la crise sanitaire, l'union Bouliste BOBITAL- LE HINGLE a dû arrêter de jouer fin Octobre 2020. Nous allons reprendre nos habitudes à compter du **jeudi 3 Juin 2021** à 14 h à BOBITAL, et le samedi au HINGLÉ, tout en respectant les gestes barrières. Si la situation le permet, nous envisagerons peut-être un challenge en septembre ou octobre 2021.

Toute personne intéressée à la boule bretonne est la bienvenue.

Contact : 06 62 41 71 01

La présidente
Thérèse CHAUVEL

COLLECTIF BOBIO

Local des jeunes

Cet été, nous réouvrons le Local des Jeunes!

Le local est situé à côté de la bibliothèque, il est accessible aux jeunes de 11 à 17 ans demeurant sur la commune de Bobital.

Jeux de société, baby-foot, espace détente, sont à disposition.

Il sera ouvert tous les LUNDI / MERCREDI / VENDREDI après-midi de juillet et août de 14h à 19h
A partir du mercredi 7 juillet.

Le local est mis à la disposition des jeunes de la commune. Ils s'engagent à respecter son règlement.
Le collectif recherche des parents bénévoles pour assurer la fermeture du local à 19h.

Contact : Agathe au 06 81 69 07 02

Les marchés animés

Forts de leurs succès l'an passé, des marchés animés sont programmés cet été.

Le premier aura lieu le 9 juillet, pour fêter les 1 an du Bobi'Marché.

Les 2 autres auront lieu le 27 août et le 10 septembre.

Concerts gratuits, buvette et restauration selon les consignes sanitaires en vigueur.

Assemblée générale et APÉRO VILLAGE

Pour la 5^e année, l'apéro village se tiendra dans la cour du BAR-TABAC l'Estaminet le samedi 28 Août.

Il sera précédé de l'assemblée générale du collectif et du renouvellement des membres de la direction collégiale.

L'apéro Village est l'occasion pour tous les habitants de se retrouver pour un moment de partage et de convivialité.

Un arbre à idées pour partager ses envies, ses idées, ou les projets à mener ensemble dans l'année.

Facebook : Collectif Bobio : la fabrique à projet
collectifbobio@gmail.com



BOBI MARCHÉ DE PRODUCTEURS

TRAITEUR POISSON
JUS DE POMMES
LEGUMES
FROMAGES
BOCAUX
BAGELS
VIANDE
LIVRES
BIERES
MIEL

le vendredi 16h - 20h

BOBITAL
ESPLANADE DE LA MAIRIE

ORGANISÉ PAR LE COLLECTIF BOBIO

ASSOCIATION AMITIÉ ST BRIEUC – TOGO

Association humanitaire et culturelle l'ASBT

L'association "Amitié Saint-Brieuc Togo" basée à St Brieuc et à Bobital, organise le SAMEDI 09 OCTOBRE 2021 un "REPAS A EMPORTER" à La salle polyvalente – Parc Le Louvre pour soutenir son projet de construction d'un centre multi-activités au Togo.

A travers ce projet de centre, l'association cherche à promouvoir la scolarisation, l'apprentissage, l'insertion sociale et la santé auprès des enfants orphelins et la jeunesse fragilisée au Togo dans des conditions favorables à leur réussite.

Ce projet véhicule des valeurs positives de solidarité et d'échange interculturel, où toute participation est une aide de taille, qu'elle soit financière ou sous forme de dons de matériels pour équiper le centre.

Nous avons besoin de vous pour continuer à œuvrer auprès des enfants fragilisés aussi bien au Togo qu'en France. Devenez des ambassadeurs de l'hospitalité et de la solidarité internationale.

Gaétan ACCOH
Président de l'ASBT



**Nous pouvons tous ensemble relever ce défi
Ensemble, construisons ce centre.**

Pour toutes demandes ou informations, n'hésitez pas à nous contacter

Tél : 06 22 84 62 89

Mail : amitiesbt@yahoo.fr, amitiesbt@gmail.com

Web : www.amitiesaintbrieuc-togo.blogspot.com

ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL BRUSVILY FOOTBALL



La saison de football seniors s'est arrêtée au mois d'octobre, celle-ci est classée "année blanche" par les instances du football amateur. Malgré les restrictions les entrainements ont pu se poursuivre le dimanche matin tout en restant vigilants. Le manque de compétitions a

pu décourager quelques joueurs d'y participer, c'est avec impatience que nous attendons la nouvelle saison, reprise fin juillet avec le premier match de coupe de France le 22 ou 29 août. Puis championnat pour les équipes seniors en division 1 et 2 de district, les vétérans reprendrons fin septembre.

L'école de football a pu maintenir les entrainements les mercredis et samedis, là aussi les confrontations inter-clubs et plateaux étaient interdits, cependant quelques rencontres sont autorisées au mois de juin pour clôturer la saison.

Les inscriptions des 6 ans et + pour la saison à venir

sont possibles, les premières séances seront gratuites afin de découvrir le football par des ateliers ludiques et techniques.

Renseignements : Brieuc Franck 06 26 88 02 75.

Notre présence au forum Brus'folies le 28 août de 14h à 18h, ainsi qu'au forum des associations à Dinan le samedi 4 septembre (journée) et dimanche 5 (matinée).

Les manifestations programmées en début d'année ont été réalisées (tartiflette, poulets grillés), celles-ci ont été très satisfaisantes.

Prochaines manifestations :

> Concours pétanque et palets le 4 septembre à Brusvily

> Poulets grillés le 10 octobre à Brusvily

AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque dresse le bilan d'une année un peu particulière

Du côté des actions qui ont permis de récolter des fonds pour financer les projets de l'école ludiques et culturels proposés par les maîtresses, retenons :

Le vide-grenier en partenariat avec l'association Saint Samson en juillet, une réussite !

Le couscous à emporter à l'automne, toujours très apprécié.

Une vente spéciale Noël ayant satisfait petits et grands. Les ventes de pizzas qui ont remporté un vif succès.



L'amicale a également proposé des ventes de gâteaux pour faire plaisir tout en aidant les projets de l'école .

Ainsi que la collecte régulière des journaux.

L'amicale a aussi permis aux élèves de l'école de rencontrer Mardi 1^{er} juin sous le soleil, la troupe des embobineuses avec leur spectacle "Dame Nature" en lien avec le thème de l'année scolaire.

Nous avons clôturé cette année avec une dernière vente de pizza le Vendredi 18 Juin.

Nous vous donnons rdv le **dimanche 19 septembre** pour un **vide grenier** que nous souhaitons pouvoir organiser, en remplacement de celui qui se tient habituellement en juin.

Donner du sens à nos actions

Nous dressons malgré les circonstances un bilan positif de nos actions et les projets que les enseignantes ont construits n'auraient pu avoir lieu sans le soutien de l'amicale.

Nous tenons à réaffirmer que par nos actions, aucun parent d'élève de l'école n'est sollicité pour participer aux frais d'une sortie, d'un spectacle ou d'un projet pédagogique ...

Nous sommes fiers de notre dynamisme et de compter chaque année de nouveaux membres, de nouveaux parents ou partenaires.



Nous invitons les parents qui le souhaitent à nous rejoindre, pour penser et mettre en place des nouvelles actions ! Notre AG se tiendra en septembre et nous présenterons le bilan et les projets à venir.

C'est donc par un très grand MERCI que nous clôturons cette année scolaire.

MERCI à toutes celles et ceux qui ont donné, un peu ou beaucoup de leur temps lors des événements, à nos divers partenaires présents.

Et puis MERCI à tous les bobitalais qui par leur participation nous font confiance et contribuent à la vie de notre commune et au soutien de son école.

Vous venez d'arriver à l'école, avez- vous des idées? Votre entreprise peut sponsoriser nos affiches? Vous voulez nous rejoindre? Vous souhaitez être informé des événements et des appels aux coups de mains?

Contactez-nous :
amicalelaiquebobital22100@gmail.com
Facebook : Amicale Laïque Bobital

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES

Ordures ménagères : Lundi matin
Déchets recyclables :
 Lundi après-midi des semaines impaires
Déchetteries accessibles avec badge

Déchetterie des Landes Fleuries

Rue Auguste Pavie - 22100 Quévert

Tél : 02 96 87 51 37

Du lundi au samedi

8h45 - 12h30 > 14h - 17h45

fermé le mardi



ATTENTION !
NE PAS DÉPOSER LES SACS
JAUNES TROP À L'AVANCE
MAIS AU PLUS TÔT LA VEILLE
DU RAMASSAGE.

Déchetterie de La Landec

ZA de Beauvent - 22980 LA LANDEC

Du 1^{er} février au 31 octobre :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 18h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

**Les travaux de bricolage, tontes de pelouse, tailles de haies,
tous les travaux bruyants doivent être réalisés :**

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

RAPPEL

**pour le bien être de tous
il est IMPÉRATIF
de ramasser derrière
votre chien**

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe soit d'une **amende de 35 euros**.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.



ASSISTANTES MATERNELLES

► Claire CAILLAUD

4 rue de l'If - 06 63 20 70 75 / 02 96 88 03 39

► Justine GOURET

20 ter Les Rochiaux - 06 35 23 40 83

► Nadège JAMBART

71 route des Granits - 02 96 83 19 86

► Sabine LEBRETON

17 la Corbinais - 02 96 88 02 15

► Laura LEVÊQUE

25 Les Champs Jehan - 06 18 31 27 03

► Caroline PELLION (LAVAUD)

25 rte du Calvaire - 09 84 38 59 80 / 07 70 50 34 94

► Marie-Christine PEZAVANT (BESNARD)

7 rue de la Roche - 02 96 83 59 49 / 06 60 82 41 28

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

DINAN
AGGLOMÉRATION

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique «*Vespa Velutina*», le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très réguliè-

ment à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 h. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien M^{me} Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération au 06 64 64 32 71

NOS COMMERCES & ARTISANS

Coiffure à domicile

Catherine Ferron

Bobital et ses alentours

06.45.31.04.73
Coiffure.catherindef@gmail.com

cabinet de kinésithérapie

la roche
22100 bobital

Gangloff-Priour Clarisse
Gangloff Etienne

02 96 83 67 05

GILARD
Jean-Luc

PEINTURE - DECORATION

Peinture intérieure et extérieure - Produit déco
Revêtement de sols et de murs.

Tél. 02 96 83 68 23
Port. 06 86 40 17 11
40 rue de la Corbinais, 22100 BOBITAL

AVENIR ELEC 22
GILARD Loïc

Electricité générale et industrielle
NEUF - RENOVATION - CHAUFFAGE - DEPANNAGE

02 96 83 68 19 06 29 57 64 58
loic.gilard@wanadoo.fr

7 rue des Mollières 22100 BOBITAL Siret : 485 365 118 00010

PROTHESISTE ONGULHIRE -
Massage bien être - soin visage

SUR RENDEZ-VOUS

fr : French CHIC

Sandrine
06 68 82 19 71
22100 BOBITAL

A la Fontaine

Boulangerie - Pâtisserie - Epicerie - Journaux

M. et Mme Thierry Allain
1 Place des Granitiers
22100 BOBITAL
02 96 83 62 88

Jean-Luc CHAUVEL
Artisan Menuisier

Bois - PVC - Parquets
Escaliers - Lambris - Placo
Isolation - Aménagement de comble

La Bellangerie - 22100 BOBITAL
02 96 88 01 20
jean-luc.chauvel@orange.fr

STORES - FERMETURES - VOILETS ROULANTS
POSE & DÉPANNAGE

RINGENBACH

Impasse des Châtaigniers - 22100 BOBITAL
02 96 83 61 96 - 06 63 54 87 77

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS / INTÉRIEURS

MENUISERIE
HIDIER HENRY

- BARDAGE
- TERRASSES
- CARPORTS
- MENUISERIES
- PARQUETS
- CLOISONS SÈCHES

BOBITAL Tél. 06 50 56 02 81

✉ menuisieriedidierhenry@gmail.com
SIRET : 893129064 00018

L'Estaminet

BAR ★ TABAC ★ JEUX

Retransmission TV et Paris sportifs

BOBITAL 02 96 84 28 66
Ouvert de 8h00 à 21h00 - Fermé le Mardi

BREIZH SERVICES

Sébastien BERTRAND

- > Dératisation
- > Désinsectisation
- > Désinfection

Distributeur Laboratoires LOGISSAN
www.breizh-services.com

Vente en ligne de :
Produits Phytosanitaires + Produits d'entretien
contact@breizh-services.com

06 87 59 22 19
22100 BOBITAL • sebservices@orange.fr

ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROTRAVAUX22
Plombier • Chauffagiste

M. Julien HESTIN - 06 71 05 77 95
19 Bis Rue de la Corbinais 22100 Bobital
hestin@protravaux22.com

SNP RENOVATION
Plomberie Electricité Chauffage

Mathieu PALLU
06 34 66 29 44

1, rue de la Croix Jean Guicquel
22100 BOBITAL
02 96 83 79 17 www.snp-renovation.fr

DAMIEN FERRON

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - DÉMOLITION - TERRASSE - CLÔTURE

06 63 01 92 28
contact@damienferron.fr

damienferron.fr 1, rue de la Croix Jean Guicquel - 22100 BOBITAL



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Mardi, Mercredi et Jeudi : 8h00 à 12h00

Samedi : 8h00 à 12h00 les semaines impaires

Permanences du Maire et des Adjointes

Uniquement sur rendez-vous

Bibliothèque municipale

Mercredi de 14h à 16h

Samedi de 10h à 12h

Salle communale

Numéros Commune

Mairie	02 96 83 58 85
Service Technique	02 96 63 74 60
Cantine – Garderie	02 96 88 07 56
Ecole des Acacias	02 96 83 67 28
Salle Polyvalente Roger Esnault	02 96 83 64 80
Maison du Louvre	02 96 88 03 95

Numéros « Santé Commune »

Cabinet médical	02 96 83 60 60
Cabinet infirmier	02 96 88 09 13
Cabinet kinésithérapie	02 96 83 67 05

Numéros utiles

Infos routières	08 26 02 20 22
Eaux de Dinan	09 69 32 95 10
Assainissement Eaux Usées	02 96 87 96 09
ERDF Dépannage (Electricité)	09 72 67 50 22
Maison du Département	02 96 80 00 80
Dinan Agglomération	02 96 87 14 14
Vétérinaire de garde	118 510

NUMÉROS URGENCES

SAMU	15
POMPIERS	18/112
Centre Antipoison Rennes	02 99 59 2222
GENDARMERIE	17
C.H. René Pléven	02 96 85 72 85
Enfance maltraitée	119
Violences	3919

